



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Office fédéral de la santé publique
Division sécurité alimentaire
3003 Berne

Référence: 2009-10-06/293

Spécialiste: mup

Berne, 16.10.2009

Révision de la loi sur les denrées alimentaires

Madame, Monsieur,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en 1998. Ses membres sont pour la plupart des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur "Politique PME" de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois et d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des petites et moyennes entreprises (PME). Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les PME ne soient pas surchargées par des tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

Le Forum PME s'est penché, à l'occasion de sa séance du 2 septembre 2009, sur le projet de révision de la Loi sur les denrées alimentaires (LDAI). MM. Bänziger, Stauber, Kunz et Schenk de votre office ont participé à cette séance ; nous les remercions ici à nouveau pour leurs présentations et leurs interventions. Conformément à son mandat, le Forum a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises, en particulier de la charge administrative qu'il pourrait induire sur elles.

Les discussions et analyses ont montré qu'à ce stade, les impacts du projet de révision de la LDAI sur les entreprises sont réduits. En effet, le projet ne comporte que peu d'obligations supplémentaires à charge des fabricants de denrées alimentaires et objets usuels. Certaines obligations déjà prévues dans les ordonnances sont introduites dans la loi. Par ailleurs,

Forum PME

Pour adresse: SECO/DSKU

Effingerstrasse 27, 3003 Berne

Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11

pascal.muller@seco.admin.ch

www.forum-pme.ch

plusieurs compétences de réglementation sont attribuées au Conseil fédéral ; il pourra en faire usage, mais n'y est pas obligé.

La question de savoir s'il en fera usage et comment il le fera dépend des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) relatives à un accord sur les denrées alimentaires. Ce sera une fois seulement que les résultats de ces négociations seront connus que les impacts sur les PME de la branche pourront être évalués. Le message prévoit que les milieux concernés auront la possibilité de s'exprimer ensuite, avant l'adoption des dispositions d'exécution. Cette solution se nous satisfait pas. Il faut que les entreprises et branches concernées puissent s'exprimer avant le début des négociations. Il est nécessaire de mesurer les impacts d'une reprise de l'acquis communautaire sur les fabricants de denrées alimentaires et objets usuels avant la conclusion de l'accord avec l'UE.

Nous vous recommandons, pour ces motifs, de réaliser au plus vite une analyse d'impact approfondie en collaboration avec les entreprises et branches concernées. Les résultats permettront d'identifier les éventuels problèmes liés à la reprise de l'acquis communautaire et d'orienter les négociations là où une marge de manœuvre subsiste. Les résultats devront, s'ils sont déjà disponibles, figurer dans le message accompagnant le projet de révision de la LDAI. Ces informations permettront de réaliser et mesurer la véritable portée du projet.

Un aspect qui devra à notre avis encore être approfondi est celui de la collaboration et du partage de compétences entre la Confédération et les cantons. Le projet, dans son état actuel ne répond pas à toutes les questions qui se posent à ce propos.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Notre secrétariat reste volontiers à votre disposition pour toute question touchant en particulier les aspects de compatibilité PME, de charges administratives et d'analyse d'impact de la réglementation.



Eduard Engelberger
Co-Président du Forum PME
Conseiller national
Président de l'Union suisse
des arts et métiers (USAM)

Copie à :

Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)